

Image not found or type unknown



L'huissier est passé a l'association que faire

Par **fernandez thierry**, le **09/10/2009** à **17:10**

Bonjour,

Nous sommes une association loi 1901 fondée il y a 4 ans. Les 3 premières années se sont bien passées mais depuis la crise nous avons perdu tous nos adhérents et maintenant nous ne pouvons plus payer nos charges. Ce jour, vers 15 h 30, l'huissier nous a remis en main propre une signification de contrainte de la part de l'URSSAF. Ne pouvant plus payer pour des raisons de trésorerie, que faire pour éviter la saisie ou pire ?

Je vous remercie de votre réponse par avance.